

Neuchâtel, le 4 août, 2022

L'Association Suisse des Fabricants et Commerçant de Métaux Précieux (ASFCMP) salue la décision du Conseil fédéral d'adopter de nouvelles sanctions contre la Russie et notamment d'interdire l'achat, l'importation et le transport d'or en provenance de Russie.

L'Association tient à souligner que cette décision n'aura qu'un impact marginal pour son secteur d'activité et les affineurs suisses, étant donné que ses membres se conforment déjà depuis un certain temps à ces "nouvelles" règles, ayant adopté une démarche, non seulement légale, mais aussi éthique et donc proactive. Ce qui explique notamment que les quantités d'or importées de Russie en Suisse sont relativement faibles.

L'ASFCMP rappelle qu'elle avait déjà précisé dans un communiqué de presse diffusé le 8 juillet 2022, que *« l'or douteux n'a pas sa place en Suisse et que tout risque de participer à l'effort de guerre à travers l'achat d'or russe ne saurait être accepté par l'ASFCMP et ses membres »*.

En ce qui concerne l'applicabilité de cette décision, c'est-à-dire la garantie que l'or s'il provient (i) de Russie et (ii) a été exporté de Russie vers l'Union ou un pays tiers après le 22 juillet 2022 ne puisse pas être importé sous quelle forme que ce soit en Suisse, l'Association estime que sa mise en œuvre sera plus difficile. À cet égard, l'ASFCMP accueillerait favorablement toute mesure permettant de garantir une application claire et précise de cette décision.

À propos de l'ASFCMP – Fondée en 1978, l'Association Suisse des Fabricants et Commerçants de Métaux Précieux (ASFCMP) réunit 13 entreprises intervenant dans la transformation et le commerce des métaux précieux. Avec ces 13 membres, l'ASFCMP représente 95 % du volume des métaux précieux fondus et affinés en Suisse, dont 90 % d'or, et génère environ 1 500 emplois directs auxquels s'ajoutent 1 000 emplois indirects sur le territoire helvétique. L'industrie suisse de l'affinage respecte les directives de la London Bullion Market Association en tant qu'autorité majeure dans ce secteur, ainsi que les directives de l'OCDE concernant l'approvisionnement responsable en matériaux provenant de zones de conflits ou à hauts risques. Sur le plan fédéral, les entreprises de ce secteur sont soumises à la loi sur le blanchiment d'argent (LBA) et au Bureau de contrôle des métaux précieux qui est rattaché à l'Administration fédérale des douanes.

Contact médias

Christophe Lamps, Dynamics Group, e-mail : cla@dynamicsgroup.ch, T.+ 41 79 476 26 87